

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le deux avril convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le huit avril deux mil quatorze à effet de délibérer sur :

- Constitution des différentes commissions communales
- Désignations des délégués aux différents syndicats intercommunaux
- Indemnités du maire et des adjoints
- Questions diverses

L'an 2014, le 8 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, GALY Virginie, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, LABAYE Gilles, RODOMOND Jocelyn

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire: Secrétaire : Mme CHARLES Floriane

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que les taux sont fixés selon l'importance démographique de la commune ;

Considérant que la commune est située dans la tranche : de 500 à 999 habitants, les taux maximaux sont les suivants :

Maire : 31 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 1 178,45 €

Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 313,62 €

Monsieur le Maire propose :

- de minorer l'indemnité à laquelle il peut prétendre à savoir de la fixer à 26 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 988,38 €
- d'augmenter l'indemnité à laquelle peut prétendre le 1er adjoint dans les mêmes proportions à savoir 13,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 503,69 €
- pour les deux autres adjoints une indemnité de 8.25 % de l'indice 1015 à savoir une indemnité brute mensuelle de 313.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que :

1) à compter du 28 mars 2014, les taux et montants des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixés ainsi :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Maire : 26 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 988,38 €

Adjoints :

- M. KOTSIS J., premier adjoint : 13,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 503,69 €

- Mme BALLANGER S., deuxième adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 313,62 €

- Mme POMMERAUD B., troisième adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 313,62 €

2) les indemnités de fonction sont payées mensuellement

3) les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

Renouvellement des membres des diverses commissions communales

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et à l'installation du nouveau conseil municipal le 28 mars, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres des diverses commissions communales dont le maire est président de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Etablit la composition des différentes commissions communales, comme suit :

VIE SOCIALE ET ASSOCIATION

Mme BALLANGER Stéphanie
CHASSELOUP
Annie
BESSONNET
William
BOUCHET Sandra
CHARLES Floriane
DUBOURG Nicole
GALY Virginie
CORNELIUS
Richard

BAT. PUBLICS & GESTION DE L'ENERGIE

POMMERAUD
Brigitte
BERTIN Jean-Noël
BESSONNET
William
GALY Virginie

VOIRIE, ENVIRONNEMENT, URBANISME, ESP. VERTS, CIMETIERE

KOTSIS Jack
DUBOURG Nicole
RODOMOND
Jocelyn
ESCANDE Aurélie
POMMERAUD
Brigitte
LABAYE Gilles
BERTIN Jean-Noël
CORNELIUS
Richard

ASSAINISSEMENT & RESEAUX

Mme POMMERAUD Brigitte
Floriane CHARLES
Nicole DUBOURG
Denis DUROCHER
William
BESSONNET

FINANCES & BUDGET

tous les membres du conseil
municipal

COMMUNICATION

ESCANDE Aurélie
DUBOURG Nicole
DUROCHER Denis
KOTSIS Jack
POMMERAUD
Brigitte

BIBLIOTHEQUE & AFFAIRES CULTURELLES

CHASSELOUP
Annie
GALY Virginie
BOURBON Marie-
France
FRASELLE
Stéphanie
COMBEAU Nadine
BERTIN Jean-Noël

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

titulaire	<u>Virginie GALY</u>
titulaire	<u>Nicole DUBOURG</u>
titulaire	<u>Jack KOTSIS</u>
suppléant	<u>Sandra BOUCHET</u>
	<u>William</u>
suppléant	<u>BESSONNET</u>
suppléant	<u>Jean-Noël BERTIN</u>

PLAN LOCAL D'URBANISME

Denis DUROCHER
Jean-Noël BERTIN
Nicole DUBOURG
Floriane CHARLES
Brigitte
POMMERAUD
Annie
CHASSELOUP
Jack KOTSIS

Renouvellement des délégués aux divers syndicats

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et à l'installation du nouveau conseil municipal le 28 mars, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués appelés à siéger au sein des divers syndicats dont la

commune est adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne pour siéger et représenter la commune au sein des différents syndicats dont la commune est adhérente, les délégués comme suit :

SIVOS TROIS-PALIS/CHAMPMILLON

<u>Denis DUROCHER</u>	Titulaire
<u>Gilles LABAYE</u>	Titulaire
<u>Brigitte POMMERAUD</u>	Titulaire
<u>Aurélié ESCANDE</u>	Suppléant
<u>Sandra BOUCHET</u>	Suppléant
<u>Jocelyn RODOMOND</u>	Suppléant

SYNDICAT D'EAU DE CHATEAUNEUF

<u>Brigitte POMMERAUD</u>	Titulaire
<u>Floriane CHARLES</u>	Titulaire
<u>Nicole DUBOURG</u>	Suppléant
<u>Denis DUROCHER</u>	Suppléant

SIVOM DE ST MICHEL

<u>Jean-Noël BERTIN</u>	Titulaire
<u>Denis DUROCHER</u>	Titulaire
<u>Sandra BOUCHET</u>	Suppléant
<u>Jack KOTSIS</u>	Suppléant

CCAS de TROIS-PALIS

4 titulaires + le maire

<u>Stéphanie BALLANGER</u>
<u>Annie CHASSELOUP</u>
<u>Richard CORNELIUS</u>
<u>Virginie GALY</u>
<u> </u>

CENTRE SOCIAL

<u>Annie CHASSELOUP</u>	titulaire
<u>Denis DUROCHER</u>	suppléant

CONSEIL D'ADM. MAISON DE RETRAITE

2 titulaires

<u>Brigitte POMMERAUD</u>
<u>Floriane CHARLES</u>

SYNDICAT DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES

<u>Jean-Noël BERTIN</u>	1 titulaire
<u>Gilles LABAYE</u>	1 suppléant

SDITEC 1 titulaire

Denis DUROCHER

FOURRIERE

<u>Aurélie ESCANDE</u>	1 titulaire
<u>Jocelyn RODOMOND</u>	1 suppléant

SDEG 16

<u>Brigitte POMMERAUD</u>	1 titulaire
<u>William BESSONNET</u>	1 suppléant

CAUE

Nicole DUBOURG 1 titulaire

AGENCE TECHNIQUE DE LA CHARENTE (ATD 16)

Denis DUROCHER 1 titulaire

Désignation d'un délégué titulaire à l'ATD16, l'agence technique de la Charente

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNNE, M Denis DUROCHER, comme son représentant titulaire à l'Agence.

Désignation des délégués au Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la région de Châteauneuf/Charente (SMAEPA)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en tant que collectivité membre du SMAEPA, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Châteauneuf/Charente.

Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'Eau, de l'Assainissement Non Collectif et de l'Assainissement Collectif. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par collectivité membre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein du SMAEPA de Châteauneuf/Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Mme Brigitte POMMERAUD comme déléguée titulaire
- désigne Mme Floriane CHARLES comme déléguée titulaire
- désigne Mme Nicole DUBOURG comme déléguée suppléante
- désigne M. Denis DUROCHER comme délégué suppléant

au sein du SMAEPA de la région de Châteauneuf/Charente

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du maire de Nersac, qui souhaite le rencontrer, pour la mise en place d'un « portique » pour limiter l'accès au terrain communal du « Pont de la Meure ». ⇨ Un rendez-vous sera pris avec M. BONNICHON, maire de Nersac

- Invitation de l'Association des Maires de France le 19 avril pour rencontrer les nouveaux élus. ⇒ Monsieur le Maire ira avec M. CORNELIUS.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 avril 2014 à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30
